

Consignes de tri pour la reprise sans frais

Déchets inertes

écominéro
Recyclons pour
bâtir durable





À retenir

Pour bénéficier
de la reprise
gratuite * :

* Plus d'informations page suivante.

1

Je trie mes gravats et **je respecte** les consignes de tri

2

J'apporte mes gravats dans un point de reprise affilié à Ecominéro

3

Je m'assure de la traçabilité de mes déchets inertes

) Depuis le 1^{er} janvier
2025, le dépôt des
déchets inertes
triés est **gratuit**



REPRISE
SANS
FRAIS

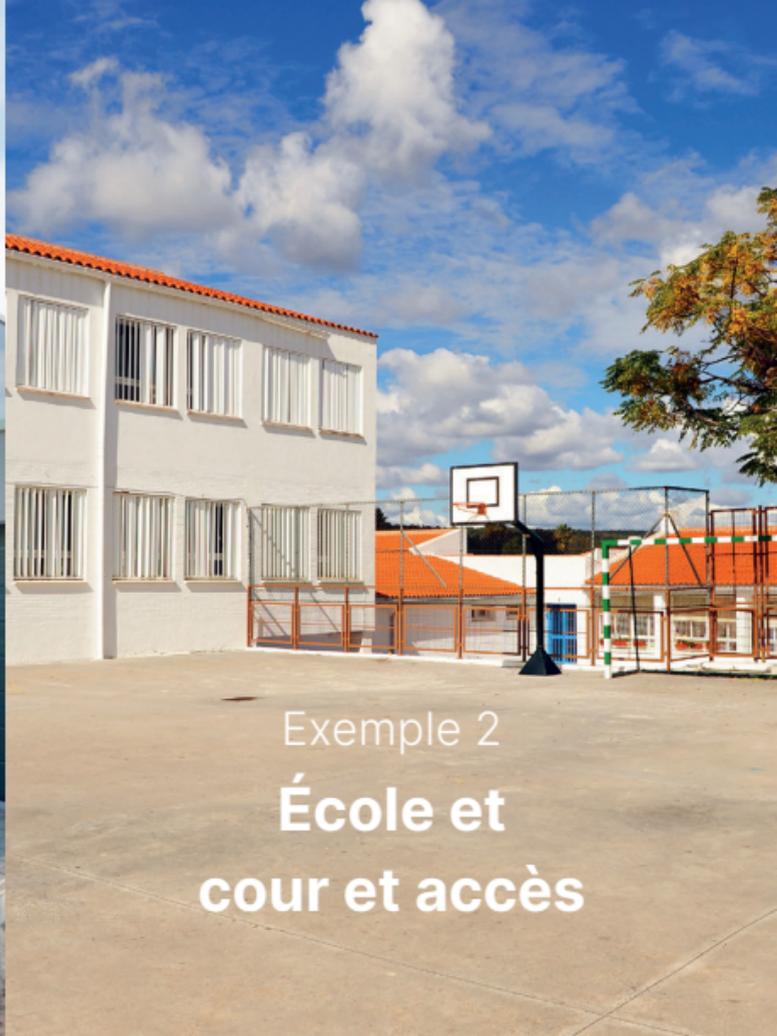


) Les gravats du **bâtiment**
et ceux issus de travaux
situés sur sa **parcelle**
bénéficient de la **reprise**
gratuite



Exemple 1

**Maison et
entrée de garage**



Exemple 2

**École et
cour et accès**

A large pile of rubble and debris, including bricks, concrete blocks, and a white plastic pipe fitting, with the word 'Trier' overlaid in large white letters.

Trier

Je trie mes
déchets inertes
(à part des
autres déchets)
et **je respecte**
les consignes
de tri



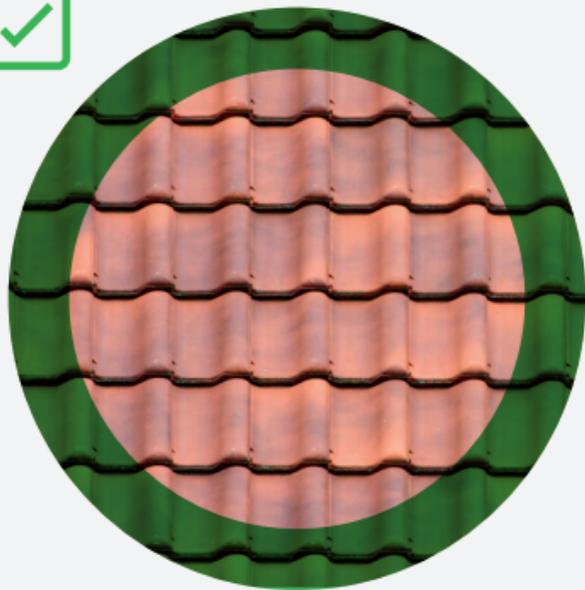
**Les inertes repris
gratuitement**



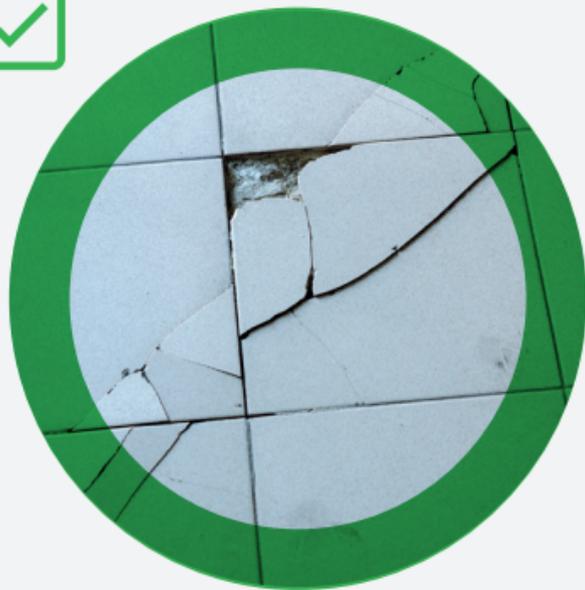
**Béton,
y compris ferrillé**



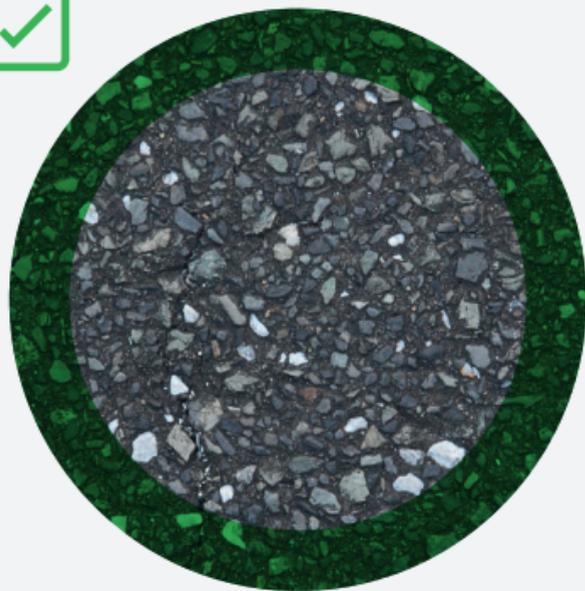
Briques



Tuiles



**Céramiques
(carrelage, sanitaire,
etc.)**



Mélange bitumineux



**Cailloux, pierres,
enrochements,
granulats**



**Pierre de taille,
pavés**



**Mélange
d'inertes**

S'il reste des indésirables dans les gravats, ils sont acceptés si :

- Ils sont présents en quantité négligeable
- La présence de plâtre ne dépasse pas 0,1 % en masse

GRATUITÉ

Récap

	Taille des matériaux acceptés (y compris béton ferrailé)
Plateforme inertes	< 0,5 m sur la plus grande longueur et facturation éventuelle par le site en cas de traitement spécifique des matériaux de plus grande dimension
Point d'apport volontaire (distributeurs, déchèteries professionnelles et déchèteries publiques)	< 0,5 m sur la plus grande longueur

Tolérance de déchets indésirables			Déchets interdits
Plastiques, Bois, Verre, Métaux (hors ferrailage béton), Isolants, Géotextiles	Plâtre	Terres	Déchets dangereux
Quantité négligeable ou pouvant être retiré par le détenteur	0,1 %	Quantité négligeable	Absence
Quantité négligeable ou pouvant être retiré par le détenteur	Quantité négligeable ou pouvant être retiré par le détenteur	Quantité négligeable	Absence sauf amiante sur les SPGD* qui le souhaitent, dans des contenants spécifiques

* Service Public de Gestion des Déchets.

A large, chaotic pile of industrial waste, including wood, metal, plastic, and paper. A prominent red stamp with the word 'FACTURE' is overlaid on the center. In the background, a yellow excavator is partially visible.

FACTURE

) Si les consignes de tri ne sont pas respectées, l'opérateur facturera la reprise de vos déchets inertes

Les déchets
inertes dont la
reprise est **payante**



**Les déchets inertes
en mélange avec des
déchets non inertes**



Les terres excavées



FACTURÉ

**Les déchets
non inertes
et dangereux**



FACTURÉ

Les végétaux



FACTURÉ

**Les déchets liés aux chantiers de travaux publics,
de génie civil et aux installations nucléaires ou
monuments funéraires**

Apporter

2



J'apporte

mes déchets
inertes dans

**un point
de reprise**

du réseau
Ecominéro





**Je trouve un point
de reprise sur
la cartographie
Ecominéro**

www.ecominero.fr

Où déposer mes déchets ?

📍 Adresse, code postal ou ville.

👤 Vous êtes

🗑️ Tous les matériaux

Ok

📍 Utiliser ma position

🔄 Tout réinitialiser



Tracer

3



Je m'assure

de la
traçabilité de
mon déchet





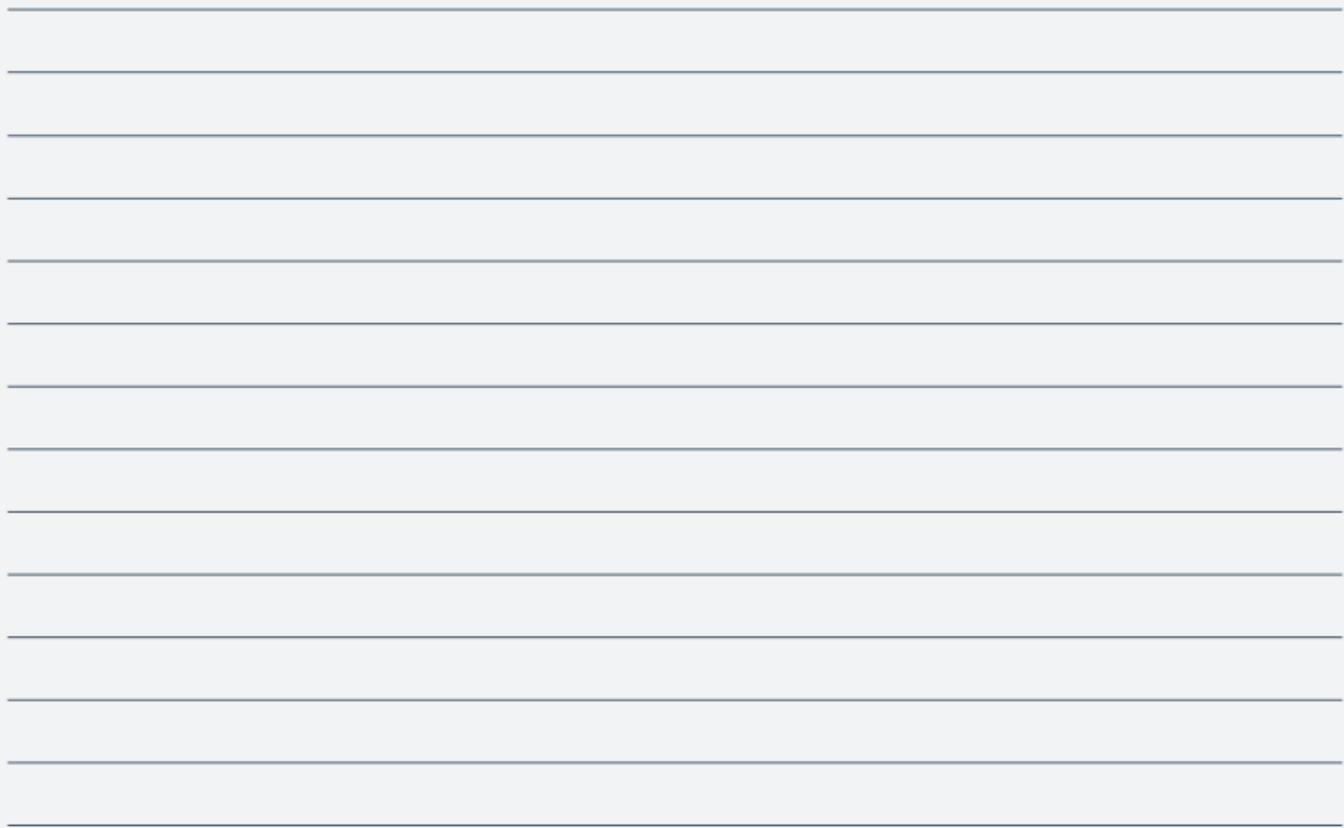
Dans une déchèterie publique ou chez un distributeur

> Un bordereau de dépôt me sera remis



Dans une déchèterie pro ou une plateforme d'inertes

> Je contacte le site avant le dépôt pour connaître
et m'assurer des conditions de traçabilité



Ce document a été élaboré en
collaboration avec la CAPEB et la FFB



www.capeb.fr



www.ffbatiment.fr

Contactez-nous

Rendez-vous sur www.ecominero.fr
rubrique « Nous contacter »



Nous suivre sur les réseaux sociaux



SAS à capital variable au capital de 850 000 €
16 bis boulevard Jean-Jaurès - 92110 CLICHY
911 870 251 R.C.S. Nanterre